



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2024

Le premier mars deux-mille-vingt-quatre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, CLOCHARD Anthony, Tony QUINTY, Caroline BAIN, Mélanie MORIN, Sylvie RENAULT, Nicolas ROY, Sylvia Vincent.

ABSENTS / EXCUSES : Annie ROTUREAU

POUVOIRS : Annie ROTUREAU à Jean-Marc BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Monsieur Nicolas ROY est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	09
Nombre de pouvoir	:	01
Nombre d'absents	:	00

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **23 février 2024**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

N° 2024-0005

BUDGET - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

RAPPORTEUR : M. le Maire

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. »

Le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivant :

BUDGET PRINCIPAL- 2023						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
résultats reportés		192 199,87 €	106 261,81 €			85 938,06 €
Opérations de l'année	229 374,62 €	265 232,86 €	133 445,81 €	190 663,80 €	362 820,43 €	455 896,66 €
TOTAUX	229 374,62 €	457 432,73 €	239 707,62 €	190 663,80 €	362 820,43 €	541 834,72 €
Résultats de clôture		228 058,11 €	49 043,82 €			179 014,29 €
reste à réaliser						

BUDGET ENR- 2023						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
résultats reportés				30 000,00 €		- €
Opérations de l'année	653,53 €	307,55 €	- €	- €	653,53 €	307,55 €
TOTAUX	653,53 €	307,55 €	- €	- €	653,53 €	307,55 €
Résultats de clôture				- €		- €
reste à réaliser						

BUDGET LOTISSEMENT- 2023						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
résultats reportés						- €
Opérations de l'année	- €	- €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
TOTAUX	- €	- €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Résultats de clôture				10 000,00 €		10 000,00 €
reste à réaliser						

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHAUVÉ, premier adjoint :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 10 voix POUR
- 0 abstentions
- 0 voix CONTRE
- 0 NPPPV

Après s'être fait présenté les Budgets de l'exercice considéré, délibère sur les Comptes Financiers Uniques du Maire de l'exercice 2023 et :

- Donne acte de la présentation fait des Comptes Financiers Uniques lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessus ;

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs et les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0006

BUDGET COMMUNE- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 179 014.29 € au compte R 002,
- Affectation de l'excédent d'investissement de 49 043.82 € au compte 1068.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		- 106 261,81 €
Dépenses réalisées en 2023	133 445,81 €	57 217,99 €
Recettes réalisées en 2023	190 663,80 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2024</i>		- 49 043,82 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		- 49 043,82 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		192 199,87 €
Dépenses réalisées en 2023	229 374,62 €	35 858,24 €
Recettes réalisées en 2023	265 232,86 €	
RESULTAT A AFFECTER		228 058,11 €
AFFECTATION DU RESULTAT		228 058,11 €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		49 043,82 €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2024</i>		179 014,29 €

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation du déficit de fonctionnement de 345.98€ au compte D 002,
- Affectation de l'excédent d'investissement de 30 000 € au compte R 001.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>	30 000,00 €
Dépenses réalisées en 2023	- €
Recettes réalisées en 2023	- €
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2024</i>	30 000,00 €
Reste à Réaliser	
Dépenses à réaliser	- €
Recettes à réaliser	
Besoin de Financement	- €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>	- €
Dépenses réalisées en 2023	653,53 € - 345,98 €
Recettes réalisées en 2023	307,55 €
RESULTAT A AFFECTER	- 345,98 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en Réserves (cpté 1068)	- €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2024</i>	- 345,98 €

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0008

BUDGET ANNEXE LES DORNIERES- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>	10 000,00 €
Dépenses réalisées en 2023 - €	- €
Recettes réalisées en 2023 - €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2023</i>	10 000,00 €
Reste à Réaliser	
Dépenses à réaliser	- €
Recettes à réaliser	
Besoin de Financement	10 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>	
Dépenses réalisées en 2023 - €	- €
Recettes réalisées en 2023 - €	
RESULTAT A AFFECTER	- €
AFFECTATION DU RESULTAT	- €
Affectation en Réserves (cpte 1068)	
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2023</i>	- €

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0009

ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différentes demandes de subventions pour l'année 2024, reçues en Mairie. M. le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Nom de l'Association	2023
<i>Imputé à l'article 65748</i>	
Secours Catholique de St Varent	100,00 €
Resto du Coeur	15,00 €
Donneurs de Sang	15,00 €
Groupement Sanitaire de Faye l'Abbesse	30,00 €
Groupement Sanitaire de Noirterre	30,00 €
FNATH	15,00 €
AS Chasse de Geay	76,00 €
AS des Nuisibles	276,00 €
AS Bou'Geay	76,00 €
AS Bou'Geay- Fête du 14 Juillet	600,00 €
AS Pierregeay	76,00 €
AS Les Vieux Crampons	76,00 €
AS Club du 3ème Age	76,00 €
AS des Anciens Combatants	76,00 €
AS Rire et Détente	76,00 €
AS enthousiasme C la vie	76,00 €
APE Luché Thouarsais	167,00 €
APEL Faye l'Abbesse	30,00 €
Subventions diverses non allouées	1 614,00 €
TOTAL	3 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	3 500,00 €
<i>Imputé à l'article 65568</i>	
Syndicat d'Entretien de Voirie d'Argentonny	1 900,00 €
Ecole des Adillons (participation Fonctionnement)	29 000,00 €
TOTAL	30 900,00 €
PRÉVU AU BUDGET	31 000,00 €
<i>Imputé à l'article 6558</i>	
Ecole Primaire Faye l'Abbesse (3 enfants)	2 100,00 €
Ecole Privée de Noirterre (6 enfants)	4 200,00 €
Subvention diverses non allouées	200,00 €
TOTAL	6 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	6 500,00 €

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0010 **INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 2024**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LAIDET s'occupe de l'ouverture et la fermeture des portes de l'église. La circulaire ministérielle relative aux indemnités de gardiennage des églises communales fixe à 496.09 € pour l'année 2023, le plafond indemnitaire pour un gardien résidant dans la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 90€ pour l'année 2024, qui sera versée à Mme Françoise LAIDET,**
- **PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6282 du budget communal 2024.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0011

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2024 arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - 2024				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	426 334,29 €	429 919,87 €	322 943,82 €	322 943,82 €

BUDGET ENR - 2024				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	10 645,98 €	10 645,98 €	32 000,00 €	32 000,00 €

BUDGET LOTISSEMENT - 2024				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	26 100,00 €	26 100,00 €	27 100,00 €	27 100,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 2 février 2024,

Vu les projets de budgets primitifs présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOPTENT les budgets primitifs tel que décrits et conformément aux tableaux ci-dessus, au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrées en dépenses et en recettes.

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0012

ATTRIBUTION SECOURS D'URGENCE

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est parfois sollicité par l'assistante sociale ou les associations caritatives, pour allouer une aide d'urgence, pour des familles en difficulté. Il demande au Conseil Municipal, de lui donner une délégation, pour répondre à ces demandes et d'en fixer les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la requête du Maire et fixe les modalités d'attribution de ces aides comme suit :

Montant maximum de l'aide :

- 100 € pour une personne seule,
- 120 € pour un couple,
- 30 € par enfant supplémentaire,
- Dans la limite de 200 € par famille.

- Type d'aide :

- Aide en nature de la nourriture (alcool, cigarettes interdit),
- Diverses aides de 1ere nécessité pour les enfants (couches, lait, ...)

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0013

INVESTISSEMENT- AMENAGEMENT SOUTÈNEMENT SALLE DES FETES

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des riverains ont demandé que leur limite de propriété, attenante au terrain de la salle des fêtes, soit revu pour empêcher l'accès aux utilisateurs de la salle et consolider leur jardin. Il a été demandé conseil auprès d'un professionnel des travaux publics. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GUINEFOLLAU TP pour l'aménagement de soutènement avec enrochement pour un montant total de 3 432.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Geay :

- **VALIDE le devis de l'entreprise GUINEFOLEAU TP&AMENAGEMENTS pour un montant de 3 432.00€ TTC.**
- **DONNE délégation à M. Le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2024-0014

INVESTISSEMENT- AVALOIR RTE DE THOUARS

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons constaté un mauvais écoulement de l'eau lié à un diamètre trop étroit des conduits des EP/EU sur la route de Thouars. Il a été demandé conseil auprès du service assainissement de l'AGGLO2B : de travaux de mise aux normes sont nécessaires. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TPF pour la création d'un avaloir en fonte et reprise des finitions de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Geay :

- **VALIDE le devis de l'entreprise TPF pour un montant de 1 198.96€ TTC.**
- **DONNE délégation à M. Le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 00 // Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

Acceptation d'une présence d'un foodtruck place de la mairie.

Acceptation d'une installation d'un panneau de voirie au lieu-dit les Petites Roches, Voie sans issue de petit format.

Ressources humaines : recrutement en cours pour le service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 22h22.

M. le Maire,
Jean-Marc BERNARD

Le secrétaire de séance,
Nicolas ROY